DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du treize mars deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

| PRÉSENTS | REPRÉSENTÉS | ABSENTS | POUVOIRS |
|---|---|---|---|
| 29 | 6 | / | 6 |

Objet :
12 - Dotation de Solidarité Urbaine – DSU – Rapport annuel
Année 2021

**PRÉSENTS** : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean- Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET, Philippe TOURNIER BILLON.

**REPRÉSENTÉS** : Dominique BEY (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Fabrice BERTERA (pouvoir à Laurent HARMEL), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Julien MARTINEZ (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS).

**ABSENTS** : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

---

Mme Fanny RIPPE est nommée secrétaire de séance.

---

M. Fatih KAYGISIZ, rapporteur, expose au Conseil municipal que conformément à l'article L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine, il est nécessaire de présenter un rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain entreprises annuellement et les conditions de leur financement.

Vu l'avis émis par la Commission de la Politique de la Ville,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la présentation retraçant les actions de Développement Social Urbain entreprises en 2021 et des conditions de leur financement telles que prévues par la Loi.

Objet :
12 – Dotation de Solidarité Urbaine – DSU – Rapport annuel
Année 2021

Fait à Oyonnax, le 13 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 15 MARS 2023
- par sa publication le 15 MARS 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)